



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte-rendu du Conseil
académique du 24 septembre 2024.**

Conseil académique du 3 décembre 2024

Délibération 2024/12/CAC-08

LE CONSEIL ACADÉMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 45 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

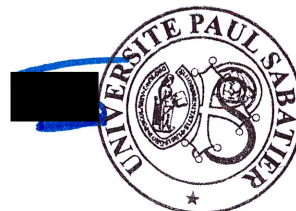
- APPROUVE le compte-rendu du Conseil académique du 24 septembre 2024.

Toulouse, le 3 décembre 2024

La Présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile RAUZY

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :
.....16 décembre 2024.....



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 78

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Nombre de voix favorables : 50

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0